

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1795

17 septembre 2009

SOMMAIRE

Al Silver S.A.	86130	Kapital Konzept	86126
Al Sub Silver S.A.	86128	KBR Investments A.G.	86160
Anceau Finance S.A.	86135	Lactinvest S.A.	86119
Anceau Finance S.A.	86135	Lagar S.A.	86120
Biarritz Holdings	86135	Les Quatre S.A.	86134
Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l.	86147	Loula S.A.	86116
Capital International Absolute Income Grower Fund	86126	Luxembourg Selection Fund	86124
C.D.P. S.A.	86127	Managed Funds Portfolio	86122
Continental Barley Holding S.A.	86115	Massena Finance S.A.	86135
Cotulux	86117	Mecam Funds	86126
Criali Investment S.A.	86119	Midilux Holdings S.A.	86115
Criali Investment S.A.	86120	Mine Holding S.A.	86117
DML Holding S.A.	86116	Orbis Invest S.A., SPF	86134
Editsoft S.à r.l.	86134	PG Silver B S.A.	86130
Europharm S.A.	86115	PG Sub Silver B S.A.	86128
Faracha Equities	86134	Phoenix III Mixed Y	86160
Finropa	86117	Pipe and Pile International S.A.	86125
Fortilux S.A.	86118	Promo-Markt S.A.	86119
Global Brands S.A.	86121	Roper Luxembourg Holdings	86133
Global Fresh S.à r.l.	86127	Royale Neuve Investments S.à r.l.	86136
GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A.	86118	Sarubert S.A Holding	86124
Guilbert Luxembourg S.à r.l.	86125	Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding	86116
Gulix FF S.à r.l.	86123	SOLIDUS Invest S.A.	86135
Hademar S.A.	86114	St. Georges Investment S.A.	86114
HAIG MB	86126	UniGarant: Best of World (2016)	86127
Heisdorf Participations S.A.	86118	UniGarant: Best of World (2016)	86126
Initio S.A.	86134	UniGarant: Europa (2015)	86123
International Distributors S.A.	86160	UniGarant: Europa (2015)	86123
International Retail Holdings S.à r.l.	86154	Valura S.A.	86114
Kalifornia S.A.	86127	Winnicare S.A.	86158

Hademar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 6 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, la Fiduciaire Glacis,
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117747/755/17.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 29 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117753/750/16.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire M. Sébastien ANDRE pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de M. Hugo FROMENT comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 30 juillet 2009 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009117754/29/20.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Transformation du statut de la Société de société anonyme holding telle que régie par la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société anonyme de participations financières (SOPARFI) avec effet au 1^{er} janvier 2010.
2. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 28 juin à 11.00 heures.
3. Modification afférente des articles 2 et 11 des statuts.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009115377/521/16.

Continental Barley Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.440.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117745/795/15.

Europharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 121.076.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, 2. Oktober 2009, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statuarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Kenntnisnahme, dass die ordentliche Generalversammlung vom 19. Juni 2009 mangels Fertigstellung des Jahresberichts nicht stattfand.
8. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2009111448/22.

DML Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.021.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009113302/1023/16.

Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009113304/1031/15.

Loula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaas.
R.C.S. Luxembourg B 124.630.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, 2. Oktober 2009 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Kenntnisnahme, dass die ordentliche Generalversammlung vom 19. Juni 2009 mangels Fertigstellung des Jahresberichtes nicht stattfand.
8. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2009111450/22.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 5 octobre 2009 à 13 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 31 août 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009108878/29/18.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 25 septembre 2009 à 16.00 heures au siège de la société à Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009113305/832/18.

Finropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.157.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009113303/1023/17.

GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.529.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social (6^{ème} étage) et ayant pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008
2. Rapports du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices
3. Approbation des bilans, des comptes et profits et pertes et des annexes aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009112311/535/19.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2009 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117748/795/16.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 octobre 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117746/795/18.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur un point de l'ordre du jour faute de quorum, une nouvelle assemblée se tiendra le mardi 27 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009117749/755/16.

Promo-Markt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 119.950.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, 02.10.2009, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statuarische Ernennung.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Kenntnisnahme, dass die ordentliche Generalversammlung vom 25. Juni 2009 mangels Fertigstellung des Jahresberichtes nicht stattfand.
8. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Référence de publication: 2009111452/22.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Cet avis de convocation annule et remplace l'avis de convocation paru en date du 16 septembre 2009.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les «Actionnaires») sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le lundi 5 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social de la Société (l'«Assemblée»), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

«Ordre du jour:

1. Confirmation de la cooptation de Monsieur Lex Benoy aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Federico Franzina avec effet au 15 septembre 2009 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011; et
2. Divers».

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leur titre au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration. Les procurations sont ensuite à retourner au siège social de la Société pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009117742/3665/30.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 5 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de M. Pietro LONGO de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
8. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009117750/29/25.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Cet avis de convocation annule et remplace l'avis de convocation paru en date du 16 septembre 2009.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les «Actionnaires») sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le lundi 5 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social de la Société (l'«Assemblée»), suite à la demande de convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société basée sur l'article 70 alinéa 2 de la Loi susmentionné, émanant d'un Actionnaire de la Société, reçue au siège social de la Société en date du 14 septembre 2009, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 850.000,- EUR (huit cent cinquante mille Euros) par l'annulation de toutes les actions émises par la Société en vue de compenser les pertes subies lors du dernier exercice comptable et sans remboursement aux actionnaires, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ;
2. Augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant maximum de 17.359.000,- EUR (dix-sept millions trois cent cinquante-neuf mille Euros) par apport en nature résultant de la conversion des créances détenues par les actionnaires à l'encontre de la Société, le tout à concurrence des souscriptions recueillies, afin de le porter au montant maximum de 17.359.000,- EUR (dix-sept millions trois cent cinquante-neuf mille Euros) représenté par 1.735.900 (un million sept cent trente-cinq mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, par l'émission de 1.735.900 (un million sept cent trente-cinq mille neuf cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, étant noté que dans l'hypothèse où l'augmentation de capital telle que proposée n'était pas entièrement souscrite, il ne sera procédé à l'augmentation du capital social qu'à concurrence des souscriptions recueillies, conformément aux dispositions de l'article 32-1 (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;
3. Autorisation conférée au conseil d'administration de la Société de procéder à toutes les formalités liées (i) à la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société, (ii) à la nomination du réviseur d'entreprises aux fins de vérification de la valeur des apports en nature conformément aux dispositions des articles 32-1 (5) et 26 - 1 (2) et (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et (iii) à la convocation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à l'issue des souscriptions recueillies ayant pour ordre du jour l'entérinement des souscriptions et des paiements par apport en nature des nouvelles actions de la Société, dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée au point précédent; et
4. Divers».

Conformément à l'article 69 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actionnaires de la Société sont par la présente informés que la réduction envisagée du capital social de la Société au moyen de l'annulation de toutes les actions émises par la Société préalablement à l'augmentation du capital social subséquentement envisagée s'inscrit dans le cadre d'une opération de recapitalisation de la Société en vue de compenser les pertes subies lors du dernier exercice comptable de la Société.

Les Actionnaires sont par la présente informés qu'ils peuvent d'ores et déjà prendre connaissance au siège social de la Société du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 Septembre 2009 ainsi que de la demande de convocation précitée, sur présentation de l'original de leur titre au porteur justifiant de leur qualité d'Actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leur titre au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration. Les procurations sont ensuite à retourner au siège social de la Société pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 3, rue des Bains, L-1212, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009117744/3665/59.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Following the publication of the financial results of the Company as stated in the 2008 annual report, the board of directors of the Company (the Board) envisaged refinancing the Company to support its working capital requirements. To this end, the Board envisages a placing (Placing) of new shares to raise a minimum of CHF 1million.

Currently, the market price of the shares is £0.175 which is substantially below the nominal value of CHF2.10. As the Company is prohibited from issuing new shares at below the nominal value, the Board proposes a restructuring of the

Company's share capital which aims to reduce the shares' nominal value to an amount that gives the Board the flexibility to issue new shares to raise further funds.

The proposed restructuring of the share capital of the Company also aims to offset the Company's accumulated losses in order to enable the Company to distribute dividends as soon as it makes profits and to consequently make the Company more attractive to potential new investors.

Accordingly, by a resolution dated 03 September 2009, the Board resolved to convene an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (a Meeting) before a Notary in accordance with article 17.5 of the articles of association of the Company, in order to resolve on a restructuring of the share capital of the Company.

Therefore, we have the honour to invite you to attend the

MEETING

which will be held on 25 September 2009 at 1pm (C.E.T.) in Luxembourg, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

- (i) Convening formalities;
- (ii) Splitting of each subscribed and outstanding share of the Company with a nominal value of CHF 2.10 into 105 shares with a nominal value of CHF 0.02. The share capital will be henceforth represented by 506,400,300 shares, each having a nominal value of CHF 0.02 per share;
- (iii) Reduction of the issued share capital of the Company, by the offsetting of CHF 9,669,075 of accumulated losses, from CHF 10,128,006 to CHF 458,931, by cancellation of 483,453,750 shares with a nominal value of CHF 0.02, from 506,400,300 to 22,946,550;
- (iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company;
- (v) Acknowledgement of the report to be presented by the Board to the Meeting for the purposes of article 32-3 (5) of the Luxembourg law dated 10 August 1915 related to commercial companies, as amended (the Board's Report), in the form attached thereto;
- (vi) Decision to decrease the authorised share capital of the Company from CHF 21,000,000 to CHF 10,000,000 and to renew the authorisation to the Board to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital for a five years period and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;
- (vii) Subsequent amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company; and
- (viii) Miscellaneous.

SHAREHOLDER DOCUMENTS:

- the Board's Report, and
- Proxy Form

To be validly adopted, the resolutions shall be adopted by a majority of two thirds of the shares present or represented at the Meeting provided that a quorum of more than half of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at the Meeting.

GLOBAL BRANDS S.A.

By: Mr. Roberto AVONDO / By: Mr. Bruce VANDENBERG

Director / Director

Référence de publication: 2009113300/755/53.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

The shareholders of Managed Funds Portfolio (the "Company") are invited to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company that will be held at 3, rue Jean Piret in L-2350 Luxembourg, on 8 October 2009, at 2.30 p.m. in order to approve the change of the composition of the Board of Directors of the Company.

More specifically,

Agenda:

1. Revocation of Mr. Philippe Gusbin, Mr. Paul Suttor, Mr. Dirk Adriaenssens, Mr. Georges Wolff and Mr. Rik Vandenberghe as directors of the Company.

2. Discharge to the members of the Board of Directors in respect of the performance of their duties until the date of the convened General Meeting that shall deliberate legitimately.
3. Appointment of Mr. Michel Van Elk, Mr. Jonathan Attack, Mr. David Eckert, Mr. Maurice Hannon, Mr. Jan Straatman, Mrs. Maaike van Meer as directors of the Company until the Annual General Meeting which will approve the accounts of the fiscal year ended on 31.12.2009.

This proposal of change of the composition of the Board of Directors of the Company is the consequence of an internal reorganisation and is linked to strategic decisions within the ING Group.

Bearers shares and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING Luxembourg at least five clear days before the Meeting.

The Meeting may deliberate upon issues on the agenda legitimately if and when the shareholders attending the Meeting or being represented account for at least half of the share capital. If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened on 16 November 2009 at 2.30 p.m. The second General Assembly shall deliberate legitimately on the agenda, no matter how much capital is present or represented.

Decisions at this second Meeting may be adopted by a two third majority of the votes that are present or represented, without quorum requirements.

A new prospectus modified to reflect these changes will be available at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009117751/584/31.

UniGarant: Europa (2015), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 12. Juni 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009087377/11.

(090108377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

UniGarant: Europa (2015), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 12. Juni 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009087379/11.

(090108376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Gulix FF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.963.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:
La société MCG Investments S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:
M. André Müller, administrateur, résidant au 14 Friesenbergstrasse à CH-8055 Zürich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gulix FF S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111007/15.

(090133396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, den 25. September 2009, um 11.00 Uhr in Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Mitteilung betreffend der Generalversammlung vom 28. August 2009, die nicht am vorgesehenen Datum abgehalten wurde, da die Jahresabschlussrechnung per 30. April 2009 nicht zeitgerecht fertiggestellt worden ist
2. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. April 2009
4. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers im Zusammenhang mit der Ausführung Ihres Mandats während des Geschäftsjahres bis zum 30. April 2009
6. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder
7. Ernennung des Abschlussprüfers
8. Diverses

Stimmrecht

Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können ohne Quorum, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen vorgenommen werden.

Erläuterungen

Inhaberaktionäre können an der Generalversammlung wie folgt teilnehmen:

* Persönlich, indem sie ihre Aktien durch einen von der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ausgestellten Sperrvermerk spätestens bis zum 22. September 2009 sperren lassen.

* Durch ausgefüllte Vollmacht, welche ihnen zur Sperrung ihrer Aktien, wie oben beschrieben, zur Verfügung gestellt wird. Die Vollmacht und der Sperrvermerk müssen beim Luxembourg Selection Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 22. September 2009 eingegangen sein.

Die so gesperrten Aktien werden bis zum Tage nach der Generalversammlung oder gegebenenfalls ihrer Vertagung zurück behalten.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009113308/755/34.

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.654.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 5 octobre 2009 à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 29 décembre 2008 et décharge.
8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants, en date du 24 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

9. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
12. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009117752/29/31.

Guilbert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.984.

Il est porté à connaissance des tiers que:

- Suite aux respectifs changements intervenus dans leurs statuts, l'associé de la Société précédemment dénommé Guilbert S.A., R.C.S. de Senlis numéro 697 180 297 avec siège social à 126, avenue du Poteau, F-16963 Senlis, France est à inscrire sous la dénomination de OD S.A.S et l'associé de la Société précédemment dénommé Guilbert France S.A., R.C.S. de Senlis numéro 324 559 970 avec siège social à 126, avenue du Poteau, F-16963 Senlis, France est à inscrire sous la dénomination de Office Depot BS.

- Il résulte de deux contrats sous seing privé de cession de parts sociales qu'en date du 30 décembre 2007, l'associé OD S.A.S a cédé 1.249 parts sociales de la Société à la société Office Depot (Operations) Holdings B.V., Kamer Van Koophandel numéro 35025125 avec siège social à 33, Columbusweg, NL-5928 LA Venlo, The Netherlands, et l'associé Office Depot BS a cédé 1 part sociale de la Société à la société Office Depot (Operations) Holdings B.V. précitée.

Il en résulte que les 1.250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dès lors détenues par la société Office Depot (Operations) Holdings B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109774/25.

(090131905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Pipe and Pile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Rücktritt von dem Mandat als Rechnungskommissar

Hiermit reiche ich, Herr Nico HANSEN, Geschäftsführer der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL, den Rücktritt der Gesellschaft MGI FISOGEST SARL von deren Mandat als Rechnungskommissar der Aktiengesellschaft "Pipe and Pile International S.A.", gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 24. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 78 vom 8. Februar 1999, deren Satzungen wurden zum letzten Mal, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg); veröffentlicht im Mémorial C N° 2677 vom 3. November 2008 mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 67.266.

Luxemburg, den 13. August 2009.

MGI FISOGEST SARL

Vertreten durch Herrn Nico HANSEN

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009110634/20.

(090132134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Kapital Konzept, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 7 septembre 2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Signatures

Référence de publication: 2009111802/9.

(090138265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Mecam Funds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 15 septembre 2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA
Signatures

Référence de publication: 2009111803/9.

(090138264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

UniGarant: Best of World (2016), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 12. Juni 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in
Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009087387/11.

(090108014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

HAIG MB, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen HAIG MB wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des
Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die
Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. De-
zember 1985.

Für den HAIG MB ist das Verwaltungsreglement, das am 23. Dezember 2008 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses
Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche
Hinterlegungsvermerk wurde am 28. Januar 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des HAIG MB, das am 17. August 2009
in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 14. August 2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009107508/17.

(090133457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Capital International Absolute Income Grower Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Following the transfer of the sub-fund CIAIGF UK Absolute Income Grower Fund to Capital International Portfolios
2 as of 10 July 2009 and in accordance with Article 18 of the Management Regulations, the Management Company and
the Custodian of Capital International Absolute Income Grower Fund (the "Fund") have decided to dissolve the Fund as
of 10 July 2009.

All proceeds having been paid out as a result of this transfer, no monies will be deposited at the Caisse de Consignation
in Luxembourg.

The Management Company has decided to entrust J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. with the safekeeping for a period of five years ending on 10 July 2014 of the Fund's accounting documents, books, registers and other documents.

Luxembourg, 17 September 2009.

By order of the Board of Directors

Capital International Management Company S.A.

Référence de publication: 2009113290/267/16.

UniGarant: Best of World (2016), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 12. Juni 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009087384/11.

(090108016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Kalifornia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009111613/11.

(090134073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.253.

RECTIFICATIF

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces documents de clôture de l'année 2008 remplacent les documents déposés le 31.07.2009 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L090119188.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour C.D.P. S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009111295/16.

(090134026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Global Fresh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111123/10.

(090133355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.771.

PG Sub Silver B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.158.

—
MERGER PROPOSAL

1. PG Sub Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.158

(hereafter the "Absorbed Company"),
represented by Ms Valentina Dadda, director;
and

2. AI Sub Silver S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.771,
(hereafter the "Absorbing Company")

represented by Mr Francesco Moglia, director;
declared the following

(A) The board of director of the Absorbing Company and of the Absorbed Company, (together the "Companies") propose to the sole shareholder of all Companies to merge the two pre-mentioned Companies by contribution by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company.

(B) In connection with the reorganisation of the group to which the Companies belong (hereafter the "Group") aiming to simplify its structure by establishing the Absorbing Company as the single Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria S.A. subholding company of Seat Pagine Gialle S.p.A., the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company appears to be the most appropriate, efficient and simple solution.

(C) The sole shareholder of the Absorbed Company will therefore be entitled to shares of the Absorbing Company.
NOW THEREFORE IT IS AGREED that:

1. The Companies. The Absorbing Company, AI Sub Silver S.A., is incorporated as a société anonyme, with registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and is registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.771.

The Absorbed Company, which will be merged into the Absorbing Company (fusion-absorption), is PG Sub Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.158.

In this respect, the board of directors of each of the Companies has decided at its respective meetings of 31 July 2009 to propose to the shareholders of the Companies to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company.

2. Decision of the Shareholder of the Absorbing Company and of the Absorbed Company. It is proposed to the shareholder of the Absorbing Company and of the Absorbed Company (the "Shareholder") to approve the proposed merger, whereby, in the context of its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Absorbing Company all of its assets and liabilities, in accordance with article 274 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") by a decision of the Shareholder which will be taken at the earliest one month following the publication of the present merger proposal.

3. Exchange ratio of the shares - Terms of the delivery of the ordinary and redeemable shares. The exchange ratio is equal to 2.097977948 so that for each ordinary and each redeemable share held by the sole shareholder of the Absorbed Company, the latter will receive 2.097977948 ordinary shares and 2.097977948 redeemable shares in the Absorbing Company.

The shares of the Absorbing Company are in registered form.

The sole shareholder of the Absorbed Company shall be registered in the shareholders' register of the Absorbing Company as owner of the ordinary and the redeemable shares having a par value of EUR 5 each, which shall be allocated to it as described above on the day on which on the extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company shall have resolved to approve the contemplated merger.

4. Cancellation. As a result of the merger, the ordinary and redeemable shares issued by the Absorbed Company will be cancelled by the decision of the sole shareholder approving the merger and the Absorbed Company shall cease to exist.

5. The date as from which the ordinary and redeemable shares to be issued by the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right. The ordinary and redeemable shares of the Absorbing Company shall, as from the date of the extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company approving the merger of the Absorbed Company by the Absorbing Company, carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company in the same way as the already existing ordinary and redeemable shares of the Absorbing Company. No special conditions are attached to that right.

6. The date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for both fiscal and accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. For both fiscal and accounting purposes the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company starting from 9th March 2009.

7. The rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. There is (i) no shareholder having special rights and (ii) no holder of securities other than shares in the Absorbing Company and the Absorbed Company.

8. Any special advantages granted to the independent auditors, to the members of the board of directors and to the statutory auditors. No special advantages are granted to the independent auditors, to the members of the board of directors and to the statutory auditors.

The present proposal, as well as the documents listed in article 267 paragraph 1 of the Law may be inspected at the registered offices of each of the Companies and copies thereof may be obtained on request, free of charge.

The present document is worded in English divergences between the English and the French followed by a French version. In case of text, the English version shall prevail.

Luxembourg, 31 July 2009.

Al Sub Silver S.A. / PG Sub Silver B S.A.

Francesco Moglia / Valentina Dadda

Director / Director

PROJET DE FUSION

1. PG Sub Silver B S.A., une société anonyme, ayant son siège social aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.158

(ci-après la "Société Absorbée"),

représentée par Mademoiselle Valentina Dadda, administrateur,

et

2. Al Sub Silver S.A., une société anonyme, ayant son siège social aux 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.771

(ci-après la "Société Absorbante"),

représentée par Monsieur Francesco Moglia, administrateur,

ont déclaré ce qui suit:

(A) Les Conseils d'Administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, (ensemble les "Sociétés") proposent aux actionnaires des deux Sociétés de fusionner les deux Sociétés précitées, par le transfert par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine activement et passivement à la Société Absorbante.

(B) Dans le cadre de la réorganisation du groupe auquel appartiennent les Sociétés (ci-après le "Groupe") ayant pour dessein de simplifier sa structure en établissant la Société Absorbante comme l'unique société intermédiaire de détention d'Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria S.A. de SEAT Pagine Gialle S.p.A. détenue par la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante apparaît comme étant la solution la plus appropriée, efficace et simple.

(C) L'actionnaire unique de la Société Absorbée aura dès lors le droit de recevoir des actions de la Société Absorbante.

IL EST CONVENU que:

1. Les sociétés. La Société Absorbante, Al Sub Silver S.A., est constituée sous la forme d'une société anonyme et son siège social est au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.771.

La Société Absorbée, PG Sub Silver B S.A., qui sera absorbée par la Société Absorbante (fusion par absorption), est constituée sous la forme d'une société anonyme et son siège social est au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.158.

A cet égard, le Conseil d'Administration de chaque Société a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2009 de proposer aux actionnaires des Sociétés la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante.

2. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. Il est proposé aux actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (les "Actionnaires") d'approuver le projet de fusion, au moyen duquel, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transfèrera à la Société Absorbante tous ses

actifs et passifs, conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") lors d'assemblées générales extraordinaires des Actionnaires qui seront tenues au plus tôt un mois après la publication du présent projet de fusion.

3. Rapport d'échange des actions - Modalités de la remise des actions ordinaires et des actions rachetables. Le rapport d'échange est égal à 2,097977948 de sorte que pour chaque action ordinaire et chaque action rachetable de la Société Absorbée détenue par les actionnaires actuels de la Société Absorbée, ces derniers recevront 2,097977948 actions ordinaires et 2,097977948 actions rachetables de la Société Absorbante.

Les actions de la Société Absorbante seront nominatives.

Les actionnaires de la Société Absorbée seront inscrits dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante en tant que propriétaires des actions ordinaires et actions rachetables qui leur sont attribuées tel que décrit ci-avant le jour où les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante auront approuvé la fusion projetée.

4. Annulation. Suite à la fusion, les actions ordinaires et rachetables émises par la Société Absorbée seront annulées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée approuvant la fusion et la Société Absorbée cessera d'exister.

5. Date à partir de laquelle les actions ordinaires et Rachetables de la Société Absorbante qui seront émises donneront le droit de participer aux bénéfices et toute modalité particulière relative à ce droit. Les actions ordinaires et rachetables émises par la Société Absorbante donneront, à partir de la date des assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante approuvant la fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante, le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante de la même façon que pour les actions ordinaires et rachetables déjà existantes de la Société Absorbante. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue fiscal et comptable comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue fiscal et comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 9 mars 2009.

7. Les droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard. Il n'y a (i) pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux et (ii) pas de détenteurs de titres autre que des actions dans la Société Absorbante et la Société Absorbée.

8. Avantages particuliers attribués aux réviseurs d'entreprises, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Le présent projet, ainsi que les documents énumérés à l'article 267 paragraphe 1 de la Loi pourront être consultés au siège social respectif des Sociétés et des copies pourront être obtenues sur demande, sans frais.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Luxembourg, 31 juillet 2009.

AI Sub Silver S.A. / PG Sub Silver B S.A.

Francesco Moglia / Valentina Dadda

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116512/151.

(090143118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

AI Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.776.

PG Silver B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.180.

—
MERGER PROPOSAL

1. PG Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.180

(hereafter the "Absorbed Company"),

represented by Mrs Valentina DADDA, director,

and

2. Al Silver S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.776,

(hereafter the "Absorbing Company")

represented by Mr Francesco MOGLIA, director,

declared the following

(A) The board of directors of the Absorbing Company and of the Absorbed Company, (together the "Companies") propose to the shareholders of all Companies to merge the two pre-mentioned Companies by contribution by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company.

(B) In connection with the reorganisation of the group to which the Companies belong (hereafter the "Group") aiming to simplify its structure by establishing the Absorbing Company as the single Alfieri Associated Investors Serviços de Consultaria S.A. holding company of Seat Pagine Gialle S.p.A., the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company appears to be the most appropriate, efficient and simple solution.

(C) The shareholders of the Absorbed Company will therefore be entitled to shares of the Absorbing Company.

NOW THEREFORE IT IS AGREED that:

1. The Companies. The Absorbing Company, Al Silver S.A., has been incorporated as a société anonyme, with registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and is registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.776.

The Absorbed Company, which will be merged into the Absorbing Company (fusion-absorption), is PG Silver B S.A., a société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.1,80.

In this respect, the board of directors of each of the Companies has decided at its respective meetings of 31 July 2009 to propose to the shareholders of the Companies to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company.

2. General Meeting of the Shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company. It is proposed to the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company (the "Shareholders") to approve the proposed merger, whereby, in the context of its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Absorbing Company all of its assets and liabilities, in accordance with article 274 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") at extraordinary general meetings of the Shareholders which will be held at the earliest one month following the publication of the present merger proposal.

3. Exchange ratio of the shares - terms of the delivery of the ordinary and non voting preference shares. The exchange ratio is equal to 3.834566082 so that for each ordinary share and each non voting preference share held by the shareholders of the Absorbed Company, the latter will receive 3.834566082 ordinary shares and 3.834566082 non-voting preference shares of the Absorbing Company.

The shares of the Absorbing Company are in registered form.

The shareholders of the Absorbed Company shall be registered in the shareholders' register of the Absorbing Company as owners of the ordinary and non voting preference shares which shall be allocated to them as described above on the day on which the extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company shall have resolved to approve the contemplated merger.

4. Cancellation. As a result of the merger, the ordinary and non voting preference shares issued by the Absorbed Company will be cancelled at the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbed Company approving the merger and the Absorbed Company shall cease to exist.

5. The date as from which the ordinary and non voting preference shares to be issued by the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right. The ordinary and non voting preference shares of the Absorbing Company shall, as from the date of the extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company approving the merger of the Absorbed Company by the Absorbing Company, carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company in the same way as the already existing ordinary and non voting preference shares of the Absorbing Company. No special conditions are attached to that right.

6. The date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for both fiscal and accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. For both fiscal and accounting purposes the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company starting from 9th March 2009.

7. The rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. The Absorbed Company has issued 806,066,919 subordinated convertible redeemable zero coupon bonds in registered form which may be converted into shares of the Absorbed Company (the "Bonds") for a total amount of €8,060,669.19. The Bonds have not yet been redeemed.

The Absorbing Company will issue to the holders of the Bonds a new class of subordinated convertible redeemable zero coupon bonds having the same terms and conditions than the Bonds - and which may be converted into shares of

the Absorbing Company in registered form - except for the conversion ratio that will be adjusted consistently with the aforementioned corresponding exchange ratio for the shares; as a consequence the holders of this "new" class of subordinated convertible redeemable zero coupon bonds will have the right to convert each "new" bond into 3.834566082 shares of the corresponding class in the Absorbing Company.

8. Any special advantages granted to the independent auditors, to the members of the board of directors and to the statutory auditors. No special advantages are granted to the independent auditors, to the members of the board of directors and to the statutory auditor's.

The present proposal, as well as the documents listed in article 267 paragraph 1 of the Law may be inspected at the registered offices of each of the Companies and copies thereof may be obtained on request, free of charge.

The present document is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Luxembourg, 31 July 2009.

Al Silver S.A. / PG Silver B S.A.

Francesco Moglia / Valentina Dadda

Director / Director

PROJET DE FUSION

1. PG Silver B S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.180

(ci-après la "Société Absorbée"),

représentée par Mademoiselle Valentina DADDA, administrateur,

et

2. Al Silver S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.776

(ci-après la "Société Absorbante"),

représentée par Monsieur Francesco MOGLIA, administrateur,

ont déclaré ce qui suit:

(A) Les Conseils d'Administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, (ensemble les "Sociétés") proposent aux actionnaires des deux Sociétés de fusionner les deux Sociétés précitées, par le transfert par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine activement et passivement à la Société Absorbante.

(B) Dans le cadre de la réorganisation du groupe auquel appartiennent les Sociétés (ci-après le "Groupe") ayant pour dessein de simplifier sa structure en établissant la Société Absorbante comme l'unique société de détention de SEAT Pagine Gialle S.p.A. détenue par Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria S.A., la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante apparaît comme étant la solution la plus appropriée, efficace et simple.

(C) Les actionnaires de la Société Absorbée auront dès lors le droit de recevoir des actions de la Société Absorbante.

IL EST CONVENU que:

1. Les sociétés. La Société Absorbante, Al Silver S.A., est constituée sous la forme d'une société anonyme et son siège social est au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.776.

La Société Absorbée, PG Silver B S.A., qui sera absorbée par la Société Absorbante (fusion par absorption), est constituée sous la forme d'une société anonyme et son siège social est au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.180.

A cet égard, le Conseil d'Administration de chaque Société a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2009 de proposer aux actionnaires des Sociétés la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante.

2. Assemblée générale des actionnaires de la société absorbée et de la Société absorbante. Il est proposé aux actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (les "Actionnaires") d'approuver le projet de fusion, au moyen duquel, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société Absorbante tous ses actifs et passifs, conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") lors d'assemblées générales extraordinaires des Actionnaires qui seront tenues au plus tôt un mois après la publication du présent projet de fusion.

3. Rapport d'échange des actions - Modalités de la remise des actions ordinaires et des actions préférentielles sans droit de vote. Le rapport d'échange est égal à 3,834566082 de sorte que pour chaque action ordinaire et chaque action préférentielle sans droit de vote de la Société Absorbée détenue par les actionnaires actuels de la Société Absorbée, ces derniers recevront 3,834566082 actions ordinaires et 3,834566082 actions préférentielles sans droit de vote de la Société Absorbante.

Les actions de la Société Absorbante seront nominatives.

Les actionnaires de la Société Absorbée seront inscrits dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante en tant que propriétaires des actions ordinaires et actions préférentielles sans droit de vote qui leur sont attribuées tel que décrit ci-avant le jour où les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante auront approuvé la fusion projetée.

4. Annulation. Suite à la fusion, les actions ordinaires et préférentielles sans droit de vote émises par la Société Absorbée seront annulées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée approuvant la fusion et la Société Absorbée cessera d'exister.

5. Date à partir de laquelle les actions ordinaires et préférentielles sans droit de vote de la Société Absorbante qui seront émises donneront le droit de participer aux bénéfices et toute modalité particulière relative à ce droit. Les actions ordinaires et préférentielles sans droit de vote émises par la Société Absorbante donneront, à partir de la date des assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante approuvant la fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante, le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante de la même façon que pour les actions ordinaires et préférentielles sans droit de vote déjà existantes de la Société Absorbante. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue fiscal et comptable comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue fiscal et comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 9 mars 2009.

7. Les droits assurés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard. La Société Absorbée a émis 806.066.919 obligations convertibles rachetables et subordonnées à zéro coupon sous forme nominative qui sont convertibles en actions de la Société Absorbée (les "Obligations") pour un montant total de €8.060.669,19. Les Obligations n'ont pas encore été rachetées.

La Société Absorbante émettra au détenteurs des Obligations une nouvelle classe d'obligations convertibles rachetables subordonnées à zéro coupon ayant les mêmes termes et conditions que les Obligations - et qui seront convertibles en actions de la Société Absorbante sous forme nominative - à l'exception du ratio de conversion qui devra être ajusté de manière consistante avec le rapport d'échange pour les actions mentionné ci-dessus; par conséquent, les détenteurs de cette "nouvelle" classe d'obligations convertibles rachetables subordonnées à zéro coupon auront le droit de convertir chaque "nouvelle" obligation en 3.834566082 actions de la classe correspondante de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers attribués aux réviseurs d'entreprises, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Le présent projet, ainsi que les documents énumérés à l'article 267 paragraphe 1 de la Loi pourront être consultés au siège social respectif des Sociétés et des copies pourront être obtenues sur demande, sans frais.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Al Silver S.A. / PG Silver B S.A.

Francesco Moglia / Valentina Dadda

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116514/167.

(090143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Roper Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55945 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009110806/12.

(090133118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Orbis Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 8.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111508/10.

(090134088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Editsoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 14, rue des Arbustes.
R.C.S. Luxembourg B 106.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009111661/11.

(090134066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Les Quatre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass.
R.C.S. Luxembourg B 147.186.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009111663/11.

(090133481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.830.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2009111664/11.

(090133492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 120.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009111662/11.

(090134090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55969 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009111641/12.

(090133737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56035 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009111640/12.

(090133710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Anceau Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.782.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111567/10.

(090133806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Anceau Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.782.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111568/10.

(090133808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Massena Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.828.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111569/10.

(090133811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Royale Neuve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.811.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BNP Paribas Luxembourg , a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.754,

represented by Mr Emmanuel Lebeau, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 June 2009,

which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ROYALE NEUVE INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form to a limited number of corporates and financial institutions known to it. It may also grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may also invest in all financial instruments in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000) divided into two thousand five hundred (2.500) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder thereof to one vote.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office and at all times within the Grand Duchy of Luxembourg. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several Managers who need not be shareholders themselves and who must be and remain during their holding office, tax resident and ordinarily resident in Luxembourg (the "Managers").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 10. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Representation of the company - Delegation of powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers' meeting shall be held in Luxembourg.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of two or more Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions (including any in relation to the declaration or payment of any dividends by the Company) will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication, provided they originate from Luxembourg, enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Recording of the resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

The originals of all minutes of any meetings of the Board of Managers shall at all times be retained in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

Art. 17. Statutory auditors. Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors (commissaire) who need not be shareholders themselves.

The statutory auditors (commissaire), if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The statutory auditors (commissaire) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication, provided they originate from Luxembourg, enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Art. 19. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 20. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth Thursday of April each year at 10:00 a.m. (Luxembourg time).

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure and Vote at meetings. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Allocation of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the following year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts, which will be drawn up under LUXGAAP, are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment. Such advance payment could be monthly.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, BNP Paribas Luxembourg, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000) per share and pays them fully up in cash.

The amount of two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000) is thus as from this moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

86141

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, BNP Paribas Luxembourg, prenamed, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

First resolution

The number of Managers is set at 4 and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

Managers - class "A"

- Ms Stephanie MAJCHRZAK-GILOT, employee, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and

- Ms Aurélie ASTRUC, employee, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Managers - class "B"

- Mr Yvan JUCHEM, employee, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Noël DIDIER, employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Second resolution

The registered office shall be at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The number of statutory auditors is set at 1 and the following person is appointed as auditor for a period ending at the Shareholders Meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2009:

PriceWaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B-65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BNP Paribas Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B- 6754,

représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 juin 2009.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "ROYALE NEUVE INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 2. Sièges social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères y compris dans des partenariats, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder des prêts ou des financements soit quelque forme que ce soit à un nombre limité de sociétés/entreprises ou institutions financières connues par elle. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés ou entreprises faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également investir dans l'immobilier ou dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La société pourra également investir dans tous instruments financiers sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'effets ou de tout autre instrument d'emprunt de même que de garanties ou d'autres droits de souscription d'actions.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille US Dollars (USD 2.500.000) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Un registre des associés sera tenu au siège social, à chaque fois au Grand-Duché de Luxembourg, et tout associé pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque associé et l'indication du nombre de ses parts sociales, l'indication des paiements effectués sur ses parts sociales ainsi que les transferts des parts sociales avec leur date. Chaque associé notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre des associés. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des associés seront délivrés aux associés. La Société peut émettre des certificats de parts sociales nominatives multiples.

Toute cession de parts sociales sera inscrite dans le registre des associés par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Représentation de la société - Délégation de pouvoirs. A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Chaque réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions (y comprises celles relatives à la déclaration de paiements de tout dividende par la Société) seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire, sous réserve que ceux-ci émanent du Luxembourg, permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision

pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Les originaux de tous les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance, doivent, à chaque fois, demeurer au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 17. Auditeur. Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les commissaires, le cas échéant, seront élus par le(s) Associé(s) qui déterminera(ont) la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signé par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et

les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Un ou plusieurs associés peuvent prendre part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire, sous réserve que ceux-ci émanent du Luxembourg, permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à l'assemblée.

Art. 19. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le quatrième jeudi d'avril de chaque année à 10.00 heures (heure locale).

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Année sociale, Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, qui seront établis selon les normes LUXGAAP, sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes. Les acomptes sur dividendes pourront être mensuel.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, BNP Paribas Luxembourg S.A. prénommé, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000) par part sociale et les libère intégralement en espèces.

Le montant de deux millions cinq cent mille US Dollars (USD 2.500.000) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt BNP Paribas Luxembourg S.A. prénommé, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de Gérants est fixé à 4 et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

Gérant de la catégorie "A":

- Stéphanie MAJCHRZAK-GILOT, employée, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Aurélie ASTRUC, employée 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de la catégorie "B":

- Yvan JUCHEM, employé, 10A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Noël DIDIER, employé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Le siège social est établi au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à 1 et la personne suivante est nommée en tant que commissaire pour une période se clôturant à l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009:

PriceWaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2009. LAC / 2009 /24368. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111885/603.

(090134640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.801.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33 avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg with a share capital of USD 20,000 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry;

here represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 July 2009.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, to whom shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not

be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows by Black & Decker Global Holdings S.à r.l.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four).

The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Mark Rothleitner, Treasurer, born on 30 June 1958 in Stuttgart, Germany, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd, Towson MD 21286;

- Mr Mike Allan, Vice President - Finance EMEA, born on 12 April 1960 in Wadsworth, Ohio USA, and whose professional address is at 210 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3YD United Kingdom;

- Ms Christina Able, Senior Tax Counsel, born on 4 October 1973 in Lansing, MI, USA, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd, Towson MD 21286.

The meeting appoints as B manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Marc Feider, lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg and whose professional address is at 33 avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. The registered office is established at 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec un capital social de USD 20,000 en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2009;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, à qui seront attribués soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B pourront conjointement déléguer ses leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Black & Decker Global Holdings S.à r.l..

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre 4 (quatre).

Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Rothleitner, trésorier, né le 30 juin 1958 à Stuttgart, Allemagne, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd, Towson MD 21286;

- Monsieur Mike Allan, vice-président - Finance EMEA, né le 12 avril 1960 à Wadsworth, Ohio Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 210 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3YD Royaume-Uni; et

- Madame Christina Able, conseiller fiscal, née le 4 octobre 1973 à Lansing, MI, Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd, Towson MD 21286.

Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Feider, Avocat à la Cour, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg et dont l'adresse professionnelle est à 33 avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. le siège social de la société est établi à 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28983. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111886/373.

(090134457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.450,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.948.

In the year two thousand nine, on the ninth day of July.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Retail Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company) under number B 112.948. The Company has been incorporated on December 6, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 585 of March 21, 2006. The articles of association have been modified for the last time on December 15, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1221 of June 24, 2006.

There appeared:

1) RHONE PARTNERS II L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 020367366-3534147 (the Shareholder 1),

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on July 9, 2009,

2) RHONE OFFSHORE PARTNERS II L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-13617 (the Shareholder 2),

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on July 9, 2009,

3) RHONE GERMAN PARTNERS II, GmbH & CO. KG, a limited partnership formed under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Germany, registered with Amtsgericht München, Registergericht under number HRA 80159 (the Shareholder 3),

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on July 9, 2009,

4) RHONE COINVESTMENT II L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 030364805-3665510 (the Shareholder 4)

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on July 9, 2009,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 4 are collectively named the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 74,000 (seventy four thousand Euro), of which EUR 50 (fifty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 37,500 (thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 111,450 (one hundred and eleven thousand four hundred fifty Euro), by way of the issue of 2,958 (two thousand nine hundred fifty eight) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg)

S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase and it hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 74,000 (seventy four thousand Euro), of which EUR 50 (fifty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 37,500 (thirty seven thousand five hundred Euro) represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 111,450 (one hundred and eleven thousand four hundred fifty Euro), by way of the issue of 2,958 (two thousand nine hundred fifty eight) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Shareholder 1 hereby declares that it subscribes to 945 (nine hundred and forty-five) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 23,645.28 (twenty-three thousand six hundred forty five Euro and twenty-eight cents) fully paid up by a contribution in cash which shall be allocated as follows:

- EUR 23,625 (twenty-three thousand six hundred and twenty-five euro) to the nominal share capital account of the Company;

- EUR 20.28 (twenty euro twenty-eight cents) to the share premium account of the Company.

Shareholder 2 hereby declares that it subscribes to 1,912 (one thousand nine hundred and twelve) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 47,812.91 (forty-seven thousand eight hundred twelve Euro and ninety-one cents) fully paid up by a contribution in cash which shall be allocated as follows:

- EUR 47,800 (forty-seven thousand eight hundred euro) to the nominal share capital account of the Company;

- EUR 12.91 (twelve euro ninety-one cents) to the share premium account of the Company.

Shareholder 3 hereby declares that it subscribes to 83 (eighty-three) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 2,089.42 (two thousand eighty-nine Euro and forty two cents) fully paid up by a contribution in cash which shall be allocated as follows:

- EUR 2,075 (two thousand seven-five euro) to the nominal share capital account of the Company;

- EUR 14.42 (fourteen euro forty-two cents) to the share premium account of the Company.

Shareholder 4 hereby declares that it subscribes to 18 (eighteen) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 452.39 (four hundred fifty euro Euro and thirty-nine cents) fully paid up by a contribution in cash which shall be allocated as follows:

- EUR 450 (four hundred and fifty euro) to the nominal share capital account of the Company

- EUR 2.39 (two euro thirty-nine cents) to the share premium account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 111,450 (one hundred and eleven thousand four hundred fifty Euro), represented by represented by 4,458 (four thousand four hundred fifty eight) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés International Retail Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L - 2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.948 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2005 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 585 C du 21 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2005 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1221 du 24 juin 2006.

Ont comparu:

1) RHONE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 020367366-3534147 (Associé 1),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à New York (Etats-Unis d'Amérique) en date du 9 juillet 2009,

2) RHONE OFFSHORE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-13617 (Associé 2),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à New York (Etats-Unis d'Amérique) en date du 9 juillet 2009,

3) RHONE GERMAN PARTNERS II GmbH & CO. KG, un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois d'Allemagne, avec siège social à c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, enregistré au Amtsgericht München, Registergericht sous le numéro HRA 80159 (Associé 3),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à New York (Etats-Unis d'Amérique) en date du 9 juillet 2009,

4) RHONE COINVESTMENT II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 030364805-3665510 (Associé 4),

représenté par Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à New York (Etats-Unis d'Amérique) en date du 9 juillet 2009,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4 sont collectivement désignés comme les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 74.000 (soixante quatorze mille euros), dont EUR 50 (cinquante euros) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 37.500 (trente sept mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 111.450 (cent onze mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 2.958 (deux mille neuf cent cinquante huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 74.000 (soixante quatorze mille euros), dont EUR 50 (cinquante euros) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 37.500 (trente sept mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 111.450 (cent onze mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 2.958 (deux mille neuf cent cinquante huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé 1 déclare souscrire à 945 (neuf cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 23.645,28 (vingt-trois mille six cent quarante-cinq euros et vingt-huit cents) et de les payer par un apport en numéraire qui sera affecté comme suit:

(i) EUR 23.625 (vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) au compte capital nominal de la Société;

(ii) EUR 20,28 (vingt euros et vingt-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 2 déclare souscrire à 1.912 (mille neuf cent douze) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 47.812,91 (quarante sept mille huit cent douze euros et quatre-vingt onze cents) et de les payer par un apport en numéraire qui sera affecté comme suit:

(iii) EUR 47.800 (quarante sept mille huit cents euros) au compte capital nominal de la Société;

(iv) EUR 12,91 (douze euros et quatre-vingt onze cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 3 déclare souscrire à 83 (quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 2.089,42 (deux mille quatre-vingt neuf euros et quarante deux cents) et de les payer par un apport en numéraire qui sera affecté comme suit:

(v) EUR 2.075 (deux mille soixante quinze euros) au compte capital nominal de la Société;

(vi) EUR 14,42 (quatorze euros et quarante deux cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 4 déclare souscrire à 18 (dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 35,64 (trente cinq euros et soixante-quatre cents) et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 452,39 (quatre cent cinquante deux euros et trente-neuf cents) qui sera affecté comme suit:

(vii) EUR 450 (quatre cent cinquante euros) au compte capital nominal de la Société;

(viii) EUR 2,39 (deux euros et trente-neuf cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 111.450 (cent onze mille quatre cent cinquante euros) représenté par 4.458 (quatre mille quatre cent cinquante huit) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28149. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111849/230.

(090134507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

WinnCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

In the year two thousand nine, on the third of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "WINNCARE S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituted by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on November 26, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 15 of January 6, 2004. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on October 23, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2372 of December 20, 2006.

The meeting was opened by Mr Giovanni La Forgia, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 7.2.6 of the articles which shall read as follows:

" **7.2.6.** Subject to the Stapling condition, any shareholder may transfer any A Ordinary Shares, C Ordinary Shares, D Ordinary Shares, A-Preference Shares, C-Preference Shares or D-Preference Shares with the prior written consent of the holders of not less than 75% in number of the B Ordinary Shares then in issue."

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend article 7.2.6 of the articles which shall read as follows:

" **7.2.6.** Subject to the Stapling condition, any shareholder may transfer any A Ordinary Shares, C Ordinary Shares, D Ordinary Shares, A-Preference Shares, C-Preference Shares or D-Preference Shares with the prior written consent of the holders of not less than 75% in number of the B Ordinary Shares then in issue."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois juin.

Par devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WINNCARE S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 15 du 6 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2372 du 20 décembre 2006. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 7.2.6. des statuts qui sera lu comme suit:

" **7.2.6.** Conformément aux Conditions de base, tout actionnaire pourra transférer toute Action Ordinaire de Classe A, toute Action Ordinaire de Classe C, toute Action Préférentielle de Classe A, toute Action Préférentielle de Classe C ou toute Action Préférentielle de Classe D avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'au moins 75% en nombre des Actions Ordinaires de Classe B alors émises."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 7.2.6. des statuts qui sera lu comme suit:

" **7.2.6.** Conformément aux Conditions de base, tout actionnaire pourra transférer toute Action Ordinaire de Classe A, toute Action Ordinaire de Classe C, toute Action Préférentielle de Classe A, toute Action Préférentielle de Classe C ou toute Action Préférentielle de Classe D avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'au moins 75% en nombre des Actions Ordinaires de Classe B alors émises."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LA FORGIA, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22418. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111870/95.

(090134423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

KBR Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.775.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2009:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Staffan LÖFGREN, homme d'affaires, demeurant au 26F block 43, Baguio Villa, 550 Victoria Road Pokfulam, Hong Kong;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106455/23.

(090128032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

International Distributors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 13.045.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juillet 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009110940/18.

(090133124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.635.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009111136/11.

(090133897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.
